

012_04_25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : INSERTION SOLIDARITE
Tel : 04.66.56.23.23
Réf : CR/PC/JR/LTP/AT

Objet : Contrat de maintenance – Photocopieur SHARP MX 0266 – Matricule 05045597- Insertion Solidarité du CCAS – SAS KOESIO

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°25_02_11 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès en date du 27 mars 2025 portant délégations de pouvoirs au Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la nécessité de conclure un contrat de maintenance pour un photocopieur SHARP MX 0266 installé au service insertion solidarité situé RDC de la Maison des Solidarités – 11 rue Baronnie – 30100 ALES,

Considérant que l'offre de la société KOESIO s'avère la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Un contrat sera conclu avec la société KOESIO, dont le siège social est 201 rue Pierre et Marie curie – 31670 LABEGE

ARTICLE 2 :

Le contrat sera conclu pour une durée de 24 mois à compter du 2 décembre 2024.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 22 AVR. 2025



Le Président du CCAS
Maire d'Alès
Président d'Alès Agglomération
Conseiller Régional Occitanie

Christophe RIVENQ

La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais, sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du dispositif

koesio

SAS au capital de 233 002 €
RCS Toulouse 390 895 738
Siège social
200 rue des Tours -CS 27647
31676 Labège cedex

Contrat de maintenance Systèmes d'impression bureautiques CONDITIONS PARTICULIERES

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 030-263000291-20250422-012_04_25-AU

S²LOW

Raison Sociale : CCAS INSERTION SOLIDARITE ALES

Adresse : 5 RUE DE LA Baronnie

Code Postal : 30 103 Ville : ALES

Tél : 04 66 80 05 05 Fax :

Activité :

Comptable : Mme TESTUT E-mail : aureli.testut@ville.ales.fr

Siret :

TVA intracommunautaire :

Adresse de livraison :

idem

Mouvement

Etage :Nombre de marches : ..

Ascenseur :

Porte :

Nom du référent de

l'équipement :

E-mail :

Koesio Occitanie fournit au CLIENT qui accepte, aux conditions et selon les modalités

Equipement	Quantité	Redevance forfaitaire			Page (A4)*	
		Prix en € HT	Base de prix Mois/Tri./An	Nbre de pages incluses (A4)*	Prix en € HT Couleur	Prix en € HT N&B
SHARP MXM 266 Mat : 05045597	1	0	0	0		0.0042
Relevé compteur						

*1 A3 = 2 A4 ; agrafes non incluses

Facturation

☐ Mois ☒ Trimestre ☐ An

Mode de règlement :

☐ Prélèvement SEPA ☒ Autres

Durée initiale du contrat : 24 mois

Date d'entrée en vigueur à la mise en route.

Forfait garantie connectique basé sur la durée du contrat inclut :

- ▶ Les mises à jour logicielles, les mises à jour des systèmes de sécurité
- ▶ Le paramétrage de vos équipements lors d'un changement de système d'exploitation de serveur sur les postes concernés
- ▶ Le paramétrage de vos équipements à la suite d'un déménagement ou le paramétrage de nouveaux postes additionnels

Tarif 8 € HT par mois par matériel A4 et 16 € HT par mois par matériel A3 :

Délai 3 heures sur matériel bloqué : OUI ☐ NON ☐

En cas de non-respect une pénalité de retard de 50% du montant du forfait sera appliquée

8 € HT/mois/matériel A4

16 € HT/mois/matériel A3

☐ Forfait garantie connectique offert la première année

Clauses spécifiques : Pas de contrat connectique ni FAG : Conditions Marché Ales Agglo

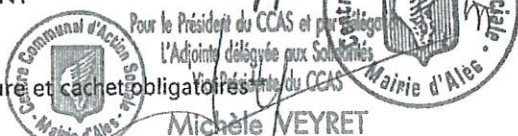
Fait en deux exemplaires, à ALES le, 31/12/24 S

Lu et approuvé
LE CLIENT

Nom

Qualité

Signature et cachet obligatoires



Lu et approuvé
Koesio Occitanie

Nom PAVEYRANNE RICHARD

Qualité DIRECTEUR COMMERCIAL

Signature et cachet obligatoires

koesio

Koesio Occitanie
2 chemin des 2 mas
30100-ALES

04 66 56 97 40

www.koesio.com

SIRET 390 895 738 001 64

** sous réserve d'acceptation par la direction de Koesio Occitanie

Contrat de maintenance V4 -20 octobre 2021

MAR/03/DEC/2024 10:38

	NOIR & BLANC	COULEUR
Compteur totalisateur	00,126,005	00,000,000
COPIES	00,058,032	
IMPRESSIONS	00,067,935	
ARCHIVAGE DOC.	00,000,000	
AUTRES IMPRESSIONS	00,000,038	
ENVOYER NUMERISATION	00,004,437	00,002,259
NUM. VERS DISQUE DUR	00,000,000	00,000,000